

justice. L'immigration est un domaine complexe pour lequel les agents suivent un cours de six semaines, où ils apprennent la législation et les procédures pertinentes et s'exercent à mener des entrevues. Ils sont ensuite envoyés dans des bureaux d'immigration à travers le Canada et dans des bureaux des visas à travers le monde afin de mettre toute cette théorie en pratique. Tout cela avant le grand départ à l'étranger pour leur première véritable affectation.

Le personnel des affaires consulaires et de l'immigration a un travail varié. Du côté de l'immigration, les agents s'occupent des questions des affaires sociales, comme l'emploi, la citoyenneté, les douanes, les passeports ou la législation de l'immigration dans le pays hôte et, dans bien des missions, les réfugiés. Vous verrez en outre vos collègues de l'immigration aux aéroports internationaux ou au poste de police local. Une partie de leur travail consiste à faire respecter la loi, ce qui les oblige à se tenir au fait des techniques de détection des passeports et documents de voyage frauduleux. Voilà une autre fonction pour laquelle ils reçoivent de la formation de la GRC et d'autres forces de l'ordre.

Les agents des affaires consulaires ne connaissent pas la routine non plus. Ils doivent s'occuper des décès de Canadiens à l'étranger, des évacuations sanitaires, des arrestations et des détentions. Saviez-vous que notre plus gros service consulaire se trouve à Londres et qu'il n'est composé que d'un agent canadien, un agent de programme recruté sur place et huit employés recrutés sur place? Ils ont délivré l'an dernier plus de 42 000 passeports, traité 13 094 demandes de citoyenneté, se sont occupés de 126 Canadiens incarcérés et de 65 décès. Je me demande ce qu'ils font de leur temps libre...

La décision de l'Examen ministériel de fusionner les affaires consulaires et l'immigration avec le Bureau des passeports nous rapproche du mode de fonctionnement des autres pays dans ce domaine. Cela rend du coup nos activités plus efficaces à l'étranger. L'intégration ne se fait pas du jour au lendemain, mais certaines étapes ont été franchies dans le secteur O :

## Nouvelles de la mise en oeuvre

- Le nouveau secteur O créé le 4 septembre 1990 regroupe 435 employés y compris ceux des 21 bureaux régionaux des passeports dispersés entre Fredericton et Victoria.
- À la fin mars, nous aurons intégré les programmes de l'immigration et des affaires consulaires dans 62 de nos 105 missions à l'étranger. Le regroupement était déjà fait dans de nombreuses missions, mais il a été décidé lors de l'Examen ministériel d'étendre cet état de choses à l'ensemble de nos missions. L'intégration dans les autres missions se fera donc au fur et à mesure que les installations physiques et les ressources le permettront. Un échéancier d'intégration sera communiqué à chaque mission séparément.
- Les agents d'immigration en poste à l'étranger qui craignaient de se voir confier un surcroît de travail sans les ressources correspondantes pour l'accomplir seront heureux d'apprendre qu'environ 24 années-personnes seront transférées pour les affaires consulaires de la filière politique et économique à celle des affaires sociales le 1<sup>er</sup> avril 1991. Un bon nombre d'agents de la filière politique et économique se sont montrés intéressés à faire le saut dans les affaires sociales à titre permanent.
- L'intégration de l'immigration et des affaires consulaires a mis en évidence une réalité : un très grand nombre d'employés à l'étranger n'ont pas d'expérience du travail consulaire, d'où le nouvel accent mis sur la formation. Le Conseil de gestion des programmes a en effet débloqué à cette fin une somme de 130 000 \$ pendant le présent exercice financier et une autre de 300 000 \$ en 1991-1992. L'engagement de la haute direction à accroître et à améliorer la formation demeure une priorité lorsque des décisions sont prises qui touchent les ressources.

- La Section de la formation et du perfectionnement de la Direction des services de gestion de l'immigration (OSTM) a travaillé très fort pour mettre au point une variété de cours allant de l'introduction aux affaires consulaires au cours de perfectionnement et au cours intensif. OSTM espère offrir de la formation à plus de 400 employés par année; par comparaison, moins d'une centaine en bénéficiaient jusqu'à présent. Le personnel d'OSTM se rendra sur place pour former ceux et celles qui ne pourront venir à l'Administration centrale durant ou après une affectation. Certains agents à l'étranger ont déjà reçu une telle formation dispensée par les globe-trotters d'OSTM.
  - La formation, c'est une excellente idée, seulement, certaines missions n'ont tout simplement pas assez d'ESPACE. C'est justement pourquoi dès le prochain exercice, des fonds seront prévus pour les missions ayant besoin de rénover ou d'agrandir leurs installations pour bien intégrer leurs services consulaires et d'immigration. Comme ce genre de projet demande beaucoup de temps, les missions n'auront pas toutes accès aux fonds immédiatement, mais les conditions de travail du personnel à l'étranger devraient s'améliorer d'ici quelques années.
  - Les services de l'immigration et les affaires consulaires traitent une telle quantité de dossiers qu'ils ne peuvent que profiter des progrès de la technologie. Saisissant l'occasion qui lui est fournie par l'intégration des deux services, le Ministère a chargé un consultant en informatique d'étudier les exigences de la base de données consulaires en place, de réviser le système et de le rendre compatible avec le Système de traitement informatisé des dossiers d'immigration, dont seules treize missions à l'étranger sont actuellement dotées, mais qui d'ici quatre ans sera utilisé partout ailleurs.
  - Le personnel consulaire se plaint souvent que les voyageurs canadiens semblent ignorer complètement quels sont les services que les représentants de l'ambassade peuvent, et, surtout, NE PEUVENT PAS leur offrir. Nous pouvons faire en sorte que les Canadiens reçoivent devant les tribunaux d'un pays étranger un traitement analogue à celui réservé à ses ressortissants; nous pouvons aussi leur assurer l'accès aux services d'un avocat et leur rendre régulièrement visite s'ils le souhaitent, ça oui. En revanche, il nous est IMPOSSIBLE d'intervenir dans les causes civiles et de donner des avis juridiques. De sorte que notre aide aux voyageurs canadiens accusés d'infractions graves se limite souvent à des visites en prison.
- D'ici quelques semaines, nous donnerons le coup d'envoi à une campagne de sensibilisation aux affaires consulaires pour bien faire comprendre nos limites à l'industrie touristique et aux voyageurs canadiens. Un nouveau film vidéo contre la drogue intitulé «The Long Way Home/Enfin les vacances» a été produit en collaboration avec la Direction des communications et de la culture à l'intention des écoles, des agents de voyage et des médias partout au Canada.
- Une semaine de sensibilisation aux affaires consulaires (du 25 février au 1<sup>er</sup> mars à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada) marquera le lancement officiel de la campagne. Il y aura notamment une petite exposition dans le lobby de l'édifice Pearson pendant cette semaine-là : c'est à surveiller. Une tournée nationale des médias débutera en mars : le personnel d'OSC, en collaboration avec les bureaux régionaux des passeports, s'occupera de rehausser l'image des services consulaires à l'étranger. À nous la gloire!
- Et ce n'est pas tout. De concert avec les lignes aériennes et l'industrie touristique, nous allons promouvoir le Programme de sensibilisation aux affaires consulaires. Nous espérons avoir établi pour le printemps une ligne d'appel sans frais pour des demandes de renseignements consulaires, une trousse d'information à l'intention des agents de voyage et des députés et un nouveau vidéo-clip que les passagers pourront visionner à bord des lignes aériennes canadiennes. On vous tiendra au courant, promis juré!